

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 1<sup>er</sup> novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
7 heures 45 minut. soir,	Omnibus.	9 heure 50 minut. mat.	Express.
3 — 52 — —	Express.	11 — 49 — matin,	Omnibus.
3 — 32 — —	matin, Express-Poste.	6 — 43 — soir,	Omnibus.
9 — — — —	Omnibus.	9 — 44 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.	3 heures 15 minut. matin,	March.-Mixte.
		8 — 7 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 »	— 13 «
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Différentes correspondances étrangères ont fait courir le bruit que le gouvernement autrichien était dans l'intention d'augmenter l'effectif de l'armée, et qu'un corps de troupes allait occuper une partie de l'Ombrie et s'avancer jusqu'à Foligno, c'est-à-dire à 100 kilomètres de Rome.

Nous croyons savoir que cette nouvelle est entièrement controuvée.

Si nous en croyons une lettre de Vienne, en date du 26 janvier, le cabinet autrichien aurait reçu, dans le courant de la semaine dernière, des notes émanant des cabinets de Paris, de Londres et de Saint-Petersbourg. On rappellerait dans ces notes l'expiration prochaine du délai dans lequel l'Autriche doit faire connaître aux puissances représentées à la conférence de Paris le résultat de ses négociations avec les Etats riverains du Danube, sur les modifications à introduire dans l'acte de navigation. Le cabinet de Vienne aurait répondu, ces jours-ci, à toutes ces notes, et aurait également adressé au cabinet de Berlin des communications sur l'état actuel de cette question.

Les notes envoyées de Vienne, ajoute cette lettre, ont été adressées aux représentants de l'Autriche auprès des cours de Paris, Londres, Saint-Petersbourg et Berlin, et se réduisent à annoncer aux puissances contractantes du traité de Paris, que les Etats riverains allemands se sont complètement entendus sur la question, et que cet arrangement sera communiqué aux cours, sitôt que la Porte aura donné son assentiment. Le cabinet de Vienne, ajoute-t-on, presserait d'ailleurs la Porte de faire connaître sa décision.

La nouvelle de la conclusion définitive de l'emprunt autrichien, à Londres, était, paraît-il, prématurée, mais on espère, nous écrit-on, qu'elle se confirmera avant la fin de cette semaine-ci.

On nous annonce également de Vienne que les troupes autrichiennes mises en mouvement dans ces derniers jours, qui avaient reçu la défense d'emmener des femmes, viennent de voir cette défense levée par le gouvernement.

M. Bright a exposé vendredi son plan de réforme devant une nombreuse assemblée de ses concitoyens

de Rochdale; l'honorable représentant de Birmingham a déclaré qu'il maintenait, comme nécessaires au pays, le vote secret, l'extension de la franchise et une meilleure distribution des sièges entre les comtés, les cités, les bourgs et les villes du royaume.

M. Bright a annoncé que le bill qu'il soumettra au parlement comprendrait une clause donnant le droit de vote à toute personne occupant une maison taxée au-dessus d'une somme déterminée, que ce soit cet occupant qui paie la taxe ou bien le propriétaire, et qu'il recommanderait aussi à la législature d'accorder à toute personne qui se croirait exclue à tort de la liste des électeurs, un mode facile d'appel.

M. Bright a saisi cette occasion pour répondre à quelques objections qui ont été élevées contre son plan dans la presse, et il s'est efforcé de prouver, entre autres choses, la statistique en main, que même avec son bill la propriété terrienne resterait prépondérante dans l'Etat.

Les dernières nouvelles des îles Ioniennes annoncent que le parti national, nonobstant les assertions du *Post*, loin de se décourager, se montre plus résolu que jamais à réclamer l'annexion des îles à la Grèce. Elles ajoutent que la session parlementaire qui s'est ouverte le 25 promet d'être féconde en discussions de la plus haute gravité. On parle même de provoquer un nouveau vote contre le protectorat.

Nous avons annoncé que des mutations assez importantes devaient avoir lieu dans le corps diplomatique prussien; une correspondance de Berlin annonce qu'il se confirme que M. de Bismark Schœnhausen ira à Saint-Petersbourg, M. d'Usedom à Francfort, M. de Werther à Vienne, et le comte de Pourtalès à Paris; ces nominations peuvent être considérées comme certaines. M. de Pourtalès n'ira pas en mission extraordinaire à Paris, mais il aura tout de suite une nomination définitive.

Le *Moniteur toscan* annonce, d'après des dépêches télégraphiques, que le roi de Naples se trouvait à Lecce, et qu'après avoir ressenti les atteintes d'une fièvre légère, il se trouvait en voie de convalescence.

Les cours de l'Université de Padoue vont être

repris, à la suite d'une ordonnance impériale. Les étudiants qui désireront reprendre leurs études devront adresser une demande par l'intermédiaire de la direction de la police à la direction provinciale de Padoue.

Un décret impérial inséré au *Moniteur* approuve la convention intervenue entre le ministre de l'intérieur au nom de l'Etat et sir J. Carmichael et M. John Watkins Brett, pour l'exécution et l'exploitation des lignes télégraphiques sous-marines entre la France et l'Angleterre.

La presse prussienne n'est pas unanime dans son opinion sur la question austro-italienne. *La Gazette nationale* de Berlin, se livre à un examen qui ne nous paraît pas éloigné de la vérité, mais qui fera, nous le croyons, une impression assez singulière sur les organes de la presse allemande qui revendiquent l'Italie comme un fief du domaine impérial de Charlemagne.

On sait que la séance d'ouverture du parlement britannique doit avoir lieu dans trois jours. La presse anglaise et le monde politique de la Grande-Bretagne se préoccupent naturellement du discours que la reine Victoria doit prononcer en cette circonstance solennelle.

Il semble résulter des différentes correspondances de Londres qu'il est parfaitement accrédité dans l'opinion publique que Sa Majesté Britannique déclarera que les relations de l'Angleterre avec toutes les puissances européennes sont de la nature la plus amicale. On pense également que le discours de la couronne fera allusion aux dissensions du continent et proposera un accroissement des forces du royaume; le *Morning-Post* pense même qu'une flotte considérable recevrait très-prochainement son organisation définitive en même temps que la milice serait incorporée.

Le *Morning-Advertiser* nous apprend, d'après des sources, dit-il, bien informées, que de très-sérieuses divisions existent dans le cabinet, au sujet du projet ministériel du bill de réforme.

Plusieurs des principaux membres sont favorables à de larges concessions, tandis que d'autres, constituant la majorité, combattent tout ce qui ressemble à une réforme réelle de la représentation.

FEUILLETON

LE CORDONNIER  
DE LA RUE DE LA LUNE.

(Suite et fin.)

Armand ne put répondre qu'en serrant l'excellent homme dans ses bras; puis il ajouta avec effusion:

— Vous m'avez fait tellement votre obligé, que je ne sais en vérité comment je pourrai jamais m'acquitter envers vous.

— Bah! qui sait, ajouta Ambroise en riant, vous trouverez peut-être une bonne idée. Quant à vous, père Michel, je n'ai qu'une chose à vous dire, ce que j'ai dit à propos de M. Larrey: s'il vous faut jamais quelqu'un prêt à se faire casser les reins pour vous, je vous demande la préférence.

— J'accepte, répondit Michel en riant, quoique j'espère bien ne pas profiter de cette offre.

— Dame! reprit le vieux soldat, je me répète, mais c'est que je n'ai pas autre chose à donner que ma peau. Cependant la fête continuait, et Armand vint se mêler à la joie publique. Sa présence excita de nouvelles accla-

mations, et Michel avait si bien préparé la rentrée du marquis, en mettant à profit les traditions de charité de cette noble famille, que les souvenirs du passé donnaient un nouveau gage au présent. Bientôt la cloche du village se fit entendre; les grands appartements du château furent ouverts, et l'on vit d'immenses tables dressées par les soins officieux de Marie, et prêtes à recevoir les convives. Au centre était la table d'honneur, où s'assirent Armand, qui avait à sa droite le vénérable prêtre qui l'avait reçu, à sa gauche Marie, puis Ambroise, Michel, les notables du village et les jeunes filles qui le matin accompagnaient Marie. Le repas fut cordial et long, comme tous les repas bretons. Jeannette s'était surpassée. De nombreuses santés (le mot *toast* n'était pas encore admis dans notre langue), de nombreuses santés furent portées, puis la nuit arriva, le silence succéda au tumulte et Armand, retiré dans la chambre où reposait jadis sa mère, put enfin se recueillir. Ses idées furent bientôt arrêtées, et il écrivit sur-le-champ au premier consul. Il lui raconta tout ce qui lui était arrivé, tout ce que le dévouement le plus ingénieux avait fait pour lui; il lui soumit ses projets d'avenir, et termina en le remerciant de ses bontés et le priant d'agréer sa démission.

La réponse ne se fit pas attendre.

« Lorsque le colonel Pierre Lenoir est entré dans les

rangs de l'armée, disait le premier consul, il a contracté l'obligation de servir jusqu'à la paix. La paix n'est pas faite. En partant pour l'Egypte, nous avons laissé la France victorieuse. A notre retour, nous l'avons trouvée vaincue. Il faut relever la gloire du passé, et rendre à nos drapeaux le prestige que l'impérialisme du Directoire leur a fait perdre. La campagne prochaine s'ouvrira par un coup de tonnerre. On ne donne pas sa démission entre deux coups de canon. Cependant le colonel Lenoir semble décidé à ne plus partager les dangers de ses compagnons d'armes, et comme, après tout, la France ne manquera jamais de glorieux enfants, fiers de donner leur sang, j'accepte la démission qui m'est offerte... »

Armand, avec un geste de colère, froissa la lettre.

— Me prend-il pour un lâche? s'écria-t-il d'une voix tremblante.... Après tout, ou va se battre... C'est lui qui a raison... C'est moi qui ai tort.

Et il reprit la lecture:

« Mais...

— Ah! se dit le colonel, il y a un mais...

« Mais j'envoie à M. de Kernisec un brevet de général de brigade et sa radiation de la liste des émigrés... J'approuve les projets qu'il a soumis à l'ami, et non au chef de l'Etat, qui n'a rien à voir dans les intérêts privés, et

Jusqu'à ce moment, il n'y a rien de définitivement résolu.

Les élections de Valachie ont commencé le 27 à Bucharest. Si nous en croyons une correspondance, on connaîtrait déjà le résultat de sept districts des grands propriétaires. Des quatorze députés élus, huit appartiendraient aux trois candidats Ghika, Cantacuzène et Golesco, six à Stirbey. On sait qu'il existait un conflit entre les caïmacams et les tribunaux sur le droit électoral des industriels des villes. Les tribunaux ayant décidé, contrairement à l'avis des caïmacams, que les profits industriels suffisaient pour donner le droit électoral, les caïmacams résistèrent longtemps à cette décision des tribunaux, mais une note unanime des consuls des puissances garantes aurait enfin déterminé la caïmacamie à se conformer à la décision des tribunaux. — Charles Bousquet. (Le Pays.)

#### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 1<sup>er</sup> février. — On mande de Vienne, à la date d'aujourd'hui, que le bulletin des lois de l'empire autrichien, défend l'exportation des chevaux sur différentes frontières, et sur d'autres, la fait dépendre d'une autorisation spéciale.

Berlin, 1<sup>er</sup> février. — On mande de Belgrade, à la date de lundi :

La Skupschina a émis un vote de méfiance contre tous les ministres, et elle réclame leur destitution. Cette assemblée a émis un vote pareil contre les membres du sénat. — Havas.

#### EXTÉRIEUR.

HAÏTI. — Des nouvelles venues par le dernier courrier, et puisées dans les journaux américains, annoncent que la révolution d'Haïti s'étendait du nord au sud de l'empire, que la déchéance de Soulouque avait été proclamée, et que la république avait été rétablie, le 23 décembre dernier, sous la présidence du général Giffard.

Les Américains, qui, depuis la proclamation de l'empereur Faustin I<sup>er</sup>, le 26 août 1849, lui ont toujours été hostiles, prennent leurs désirs pour des réalités. Il est certain que, sur quatre provinces dont se compose l'empire d'Haïti, une, celle de l'Artibonite, s'est déclarée pour l'insurrection, et que Giffard a établi au Gonaïves le gouvernement présidentiel dont il est le chef; il est certain encore que deux villes de la province du Nord ont fait cause commune avec lui; mais le cap Haïtien, chef-lieu de cette province, est resté fidèle au gouvernement impérial.

Les deux provinces du Sud et de l'Ouest, les plus importantes de l'empire, sont également restées fidèles au gouvernement de l'empereur Faustin. Ces provinces renferment les quatre villes les plus considérables du pays, Port-au-Prince, Jacmel, les Cayes et Jérémie. Depuis qu'il est arrivé aux affaires, l'empereur d'Haïti a rétabli l'ordre dans l'empire; il a rendu, à la fin de 1849, des édits plus favorables au commerce étranger que les présidents qui l'ont précédé, et le commerce européen n'a pas intérêt à son renversement. — A Renaud. (Le Pays.)

MOLDAVIE. — Le *Moniteur* publie la correspondance suivante :

« Jassy, le 18 janvier.

» Le télégraphe nous a déjà fait connaître le ré-

sultat des élections de Moldavie. Le colonel Alexandre Couza a été nommé hospodar à l'unanimité. Tout s'est passé avec la plus parfaite régularité.

» Le 17, à onze heures, à la suite d'un *Te Deum* solennel, les députés se sont réunis sous la présidence du métropolitain. Le corps consulaire, invité officiellement par le secrétaire d'Etat, était présent. Après la lecture du procès-verbal, l'un des membres a proposé une adresse de remerciements aux puissances signataires du traité de Paris, pour la constitution qu'elles avaient octroyée au pays. Cette adresse était accompagnée d'un nouveau vœu en faveur de l'union, sous un prince étranger. Chaque député est venu ensuite prêter, sur l'Evangile, entre les mains du métropolitain, le serment de n'obéir qu'à sa conscience et de ne rechercher que le bien du pays dans ce qu'il allait faire.

» A ce moment on a constaté qu'il était midi, heure fixée par la convention pour légitimer l'élection quel que fût le nombre des membres présents. Aussitôt on a procédé au vote, et le colonel Couza a été élu à l'unanimité.

#### FAITS DIVERS.

Il résulte d'une note publiée au *Moniteur* sur la longueur des chemins vicinaux à l'état d'entretien dans toute la France au 1<sup>er</sup> janvier 1857, que le département de la Dordogne est au nombre des neuf départements de la France qui ont le plus de chemins terminés. Il avait 1,237 kilomètres.

La Vienne avait 1,769 kilom. de chemins vicinaux, dont 1,130 seulement de grande communication; la Charente, 1,281 kilom. de chemins de grande communication et 327 kilom. de chemins d'intérêt commun; total, 1,608 kilom. La Charente-Inférieure figure pour 1,462 kilom., les Deux-Sèvres pour 1,019, et la Haute-Vienne pour 958.

— Nous lisons dans un journal du département des Vosges :

Tandis que nous jouissons d'un hiver sans frimas, les cimes des montagnes qui nous environnent sont couvertes d'une épaisse couche de neige, et les voyageurs qui les traversent s'exposent à mourir au milieu de ces solitudes. Les nommés Arnold et Luttinger, beaux-frères, demeurant à Krüth, avaient quitté cette commune dimanche dernier, pour se rendre à Munster. Arnold avait dit à sa femme qu'il serait de retour vers quatre heures de l'après-midi. Celle-ci, ne le voyant pas revenir, pria un de ses voisins de l'accompagner pour aller à sa rencontre.

A peine avaient-ils fait trois kilomètres, qu'ils trouvèrent les deux beaux-frères étendus dans la neige et dans l'impossibilité de poursuivre leur chemin. On les transporta à leur demeure où, une demi-heure après, Arnold rendit le dernier soupir. Il paraît que le manque d'aliments, joint à l'excessive lassitude que produit la marche dans la neige, a déterminé la faiblesse physique qui a été si fatale à ce père de famille.

— Une découverte vient d'être faite dans la commune de Gonfreville-l'Orcher, au petit hameau de Notre-Dame-des-Bois, qu'on traverse en suivant le chemin qui longe l'embouchure de la Seine. Une pauvre femme, veuve, chargée de six enfants et assistée par la commune, défrichait une côte inculte, lorsqu'un coup de pioche appliqué au pied d'un buisson fit rouler une certaine quantité de hachettes

gauloises ou gallo-romaines, toutes en bronze et en bon état de conservation, pour la plupart, sous la patine du temps.

Nous apprenons que ce petit trésor archéologique est aujourd'hui en la possession de l'honorable maire de cette commune, M. Ed. Toulain, qui sera heureux de le partager avec les amateurs, moyennant une aumône au profit de la pauvre veuve.

— Un cas de combustion spontanée vient d'être constaté à Boulogne (Seine). Une femme Henriette I., veuve L., âgée de 46 ans, demeurant route de la Reine, exerçant le métier d'ouvrière blanchisseuse, était connue pour se livrer avec excès à l'absorption des liqueurs fortes. Comme, depuis plusieurs jours, on ne l'avait pas vue paraître, sa sœur, accompagnée du sieur M., propriétaire de la maison, fit ouvrir la porte. Dès que ces deux personnes eurent jeté un coup d'œil dans le logement, elles se hâtèrent d'avertir le commissaire de police, qui s'y transporta assisté du docteur Pouret. Voici ce que l'on constata :

Dans une petite chambre située au 4<sup>e</sup> étage, lambrissée et éclairée par une fenêtre dite à tabatière, on trouva sur le carreau une tête à demi-carbonisée, et plus loin, dans la même direction, deux pieds. Une légère traînée de charbon animal indiquait la place du corps. Là étaient aussi les débris d'une chaise renversée et à demi-consumée, et une tasse en faïence contenant un reste d'alcool. A peu de distance était un bout de chandelle. Il ne paraissait pas qu'on eût fait du feu dans la cheminée, et les voisins n'avaient rien entendu. Tout porte à croire que l'alcool dont l'estomac de la veuve L. était rempli a pris feu lorsqu'elle a approché sa bouche de la chandelle, peut-être en allumant, et que cette malheureuse, brûlant intérieurement, a expiré au milieu des plus vives souffrances sans pouvoir prononcer une parole.

— UN VOYAGE PAR LE TÉLÉGRAPHE. — On lit dans le *Journal de Charleroi* :

« Une histoire arrivée hier l'après-midi à un habitant de la frontière française a beaucoup égayé une partie de notre ville.

« Cet individu entrait à la station lorsque l'express de trois heures pour Erquelines venait de la quitter. Désolé d'être venu trop tard, il se lamentait de la plus tendre façon, et s'adressait force injures lorsqu'une idée parut jaillir de son cerveau. Il s'avance vers un employé de la station :

« — Monsieur, dit-il, j'ai quelquefois entendu parler du télégraphe, ne pourrais-je aller par là à Erquelines? Quand je devrais payer deux fois plus que par le chemin de fer, je n'y regarderais pas, tant je voudrais être chez moi pour préparer le souper des Rois.

« L'employé sourit, et indiqua du doigt à notre villageois les bureaux du télégraphe.

« — Bonjour tout le monde, fait-il en entrant, j'ai manqué le convoi d'Erquelines, et je voudrais m'en aller par le télégraphe. Combien qu'est-ce?

« Les employés retiennent un rire homérique qui était sur leurs lèvres prêt à éclater, et l'un d'eux répond :

« — Asseyez-vous, Monsieur, dans ce fauteuil; le télégraphe va partir dans cinq minutes.

« — Combien resterai-je de temps pour faire la route?

« — Trois minutes.

« — Sapristi! j'arriverai avant le convoi. Mais combien qu'est-ce?

« — Vous paierez en arrivant à Erquelines.

« Et au même instant, l'on entend une sonnerie de carillon dans tous les bureaux.

« — C'est le signal du départ, dit-on à notre voyageur. Prenez place!

je lui donne un rendez-vous d'honneur à Dijon, le 23 germinal prochain.

» BONAPARTE. »

— A la bonne heure! s'écria Ambroise, la fin vaut mieux que le commencement... Diable d'homme! il a des façons de s'exprimer qui vous irritent et qui vous font battre le cœur.

— Encore de nouveaux dangers, murmura Marie.

— Ce seront les derniers, répondit le vieux soldat. Soyez tranquille, mademoiselle Marie, la frottée sera si bonne qu'il faudra bien que l'ennemi capitule.... Une campagne contre les Autrichiens, ça me va, ça me manquait : je n'avais pas encore eu l'occasion de causer avec eux.

— Et vous ne pensez pas à ceux que vous laisserez derrière vous!

— C'est vrai. Egoïste que je suis! je ne pensais qu'à ceux qui sont devant moi.

— Comment, Ambroise, s'écria le colonel, vous voulez partir aussi?

— Tiens, puisque le premier consul compte sur les gens de cœur, il ne peut pas m'avoir oublié.

— Mais... vos blessures.

— Bah! le général Caffarelli trottait dans les sables d'Egypte avec une jambe de bois; je puis bien aller en Al-

lemagne ou en Italie avec un pied fracassé... D'ailleurs, il est remis... Et puis, qui est-ce qui veillera sur vous si je ne suis pas là? Je voudrais bien vous voir aller au feu sans moi!... Est-ce que c'est possible?... J'ai appris en Egypte à monter à cheval; j'irai comme votre aide-de-camp, comme votre ordonnance, peu m'importe. Bonaparte me prendra comme chef de bataillon, comme soldat, comme volontaire, ça m'est égal... mais j'irai.

— Eh bien! soit, dit Armand, il faut bien que je vous cède... Mais à présent, mes amis, il faut que je vous fasse part de mes projets, de ceux que j'ai soumis au premier consul... Je vais me marier.

— Ah! fit Michel d'un air inquiet.

— J'aime, continua Armand, j'aime de toutes les forces de mon âme, de cet amour que l'on puise dans le respect et l'admiration, une jeune fille aussi noble que belle.

— Noble, dit Marie d'une voix étouffée, et en portant la main à son cœur pour en comprimer les battements, tout en essayant de sourire.

— Aussi noble que moi, plus noble encore peut-être! Ambroise fit la grimace, et Michel ne perdait pas de vue sa fille qui, par un de ces efforts sublimes, dont les femmes ont seules le secret, semblait retenir en elle la vie prête à s'écouler.

Ce mariage, poursuivit le jeune général, doit assurer mon bonheur. Il se fera dans quelques jours, et j'aurais cru manquer à mon devoir, si je ne vous en avais pas fait part les premiers.

— Cela devait être, murmura Marie d'une voix faible.

— Oui, cela devait être, répliqua Michel. Eh bien, monsieur le marquis, recevez nos cordiales félicitations... Mais, pardon, quand vous plaira-t-il de recevoir mes comptes?

— Oh! nous avons le temps, répondit Armand.

— C'est qu'outre l'argent que j'ai trouvé dans le cadre du portrait de madame la marquise, j'ai à vous apprendre l'emploi que j'ai fait de celui que vous m'aviez laissé... C'est encore un accroissement de fortune, surtout aujourd'hui que le premier consul vient de faire payer un semestre aux rentiers, et puis j'ai fait vos affaires, et il faut que je m'occupe des miennes... J'ai acheté auprès de Clisson une petite métairie qui a besoin de l'œil du maître et de la surveillance de ma fille.

— Vous voulez me quitter! s'écria Armand, mais qui donc conduira ma femme à l'autel, qui donc l'assistera comme fille d'honneur?

— Quoi!... dit Michel d'un air stupéfait, vous voulez?...

Il se lève, en effet, et se laisse conduire près d'une armoire dont la porte était ouverte.

— Entrez là, lui dit-on, c'est le wagon du télégraphe; mais fermez les yeux, car si vous les ouvriez, la grande vitesse du voyage pourrait vous faire tourner la tête et partant vous faire tomber.

Notre homme se baisse, entre dans l'armoire, s'y accroupit, le chapeau entre les jambes, entend une fois encore la recommandation de ne pas ouvrir les yeux, puis salué en disant :

— Il est fort heureux que le voyage ne dure que trois minutes, car je ne suis pas trop à mon aise dans cette position.

Sur ce, l'armoire est fermée, et toutes les sonnettes de recommencer leur carillon.

— Attention, vous partez, crie-t-on à travers la porte à notre voyageur.

Une demi-heure après l'on ouvrait la porte de l'armoire, et une figure que l'habitant de la frontière n'avait pas vue à son départ lui criait : Erquelines.

— Il me semble, dit-il, en retirant de l'armoire ses jambes roides et fatiguées, que je suis resté plus de trois minutes en route. Où faut-il payer ?

Les stores étaient baissées. Notre voyageur ne voyait que des appareils.

— A la porte de la station, lui répond son interlocuteur.

— Merci, fait notre voyageur, et il sort en s'étirant les bras.

Nous ne dirons pas sa figure lorsqu'il se retrouva dans la gare de Charleroi; mais il prit son parti en brave, et vint lui-même raconter sa mésaventure aux habitués des cafés voisins de la station.

— Me v'la co pu instruit, se contentait-il de répondre quand on riait de son histoire.

## CHRONIQUE LOCALE.

### VILLE DE SAUMUR.

**APPENDICE AU RÈGLEMENT** sur les inhumations, les exhumations et la police du cimetière.

### TOMBÉS PROVISOIRES.

Nous, Maire de la ville de Saumur, député au Corps-Législatif, chevalier de la Légion-d'Honneur;

Vu les lois des 16-24 août 1790, 6-15 mai 1791, 19-22 juillet 1791, 12 frimaire an II, 18 juillet 1837;

Vu les décrets des 23 prairial an XII, 4 thermidor an XIII, 18 mai 1806, 17 mars 1808;

Vu les articles 257, 358, 359, 360 et 471 du Code pénal;

Vu l'article 35 du règlement municipal sur les inhumations, les exhumations et la police du cimetière, en date du 10 janvier 1856, approuvé, le 13 février suivant, par M. le Préfet de Maine-et-Loire;

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 11 décembre 1858, adoptant les tarifs et droits proposés par nous;

Considérant que deux tombes communales, destinées à recevoir, à titre de dépôt provisoire, les corps des personnes décédées auxquelles on ne peut donner une sépulture immédiate et définitive, viennent d'être construites dans le cimetière de Saumur, et qu'il devient dès lors nécessaire de compléter les dispositions dudit article 35;

## AVONS ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Les trois articles ci-dessous, seront annexés au règlement municipal du 10 janvier 1856, sur les inhumations, les exhumations et la police du cimetière.

**ART. 35 bis.** Les corps destinés à être reçus dans une tombe provisoire communale, doivent être renfermés dans un double cercueil; un des doubles sera en métal ou en chêne.

**ART. 35 ter.** Le droit de location de chaque tombe provisoire communale fixé à 0 fr. 50 c. par jour, suivant le paragraphe 4 de l'article 35 du règlement municipal, est modifié de la manière suivante: Un franc par jour pour les 30 premiers jours; deux francs par jour à partir du 31<sup>e</sup> jour jusqu'au 60<sup>e</sup> jour inclusivement; trois francs par jour à partir du 61<sup>e</sup> jour jusqu'au 90<sup>e</sup> inclusivement.

Aucun corps ne pourra séjourner dans une tombe provisoire communale au-delà de 90 jours. A l'expiration de ce délai, l'exhumation et la réinhumation, au rang commun des sépultures, se feront d'office sur l'ordre du Maire, sans avertissement préalable, les parents ou amis de la personne décédée ayant été prévenus par le bulletin administratif portant concession de la location.

**ART. 35 quater.** Outre la vacation de trois francs due au commissaire de police, conformément à l'article 35, les parents ou amis de la personne décédée, devront payer quatre francs aux fossoyeurs, pour l'exhumation de la tombe provisoire et la réinhumation dans la tombe définitive, et deux francs au concierge du cimetière, pour l'inhumation provisoire et l'exhumation.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 décembre 1858.

Le Maire, député au Corps-Législatif,  
LOUVET.

Vu et approuvé,

Angers, le 7 janvier 1859.

Le Préfet, L. BOURLON de ROUVRE.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur, LOUVET.

### VILLE DE SAUMUR.

## MODIFICATION ET APPENDICE AU RÈGLEMENT SUR LES INHUMATIONS.

Nous, Maire de la ville de Saumur, Député au Corps-Législatif, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Vu les lois des 16-24 août 1790, 6-15 mai 1791, 19-22 juillet 1791, 12 frimaire an II, 18 juillet 1837;

Vu les décrets des 23 prairial an XII, 4 thermidor an XIII, 18 mai 1806, 17 mars 1808;

Vu l'article 6 du règlement municipal sur les inhumations, les exhumations et la police du cimetière, en date du 10 janvier 1856, approuvé le 13 février suivant par M. le Préfet de Maine-et-Loire;

Considérant que l'expérience a fait reconnaître la nécessité de modifier et de compléter les dispositions du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 6 dudit règlement municipal relatif à la PROFONDEUR DES FOSSES;

Avons arrêté ce qui suit:

Le paragraphe premier de l'article 6 du règlement municipal précité est modifié de la manière suivante: L'inhumation de chaque corps sera faite dans une fosse séparée. La profondeur des fosses,

parents de M. le marquis.

— Ta! ta! ta! reprit le vieux soldat... c'est ma fille aussi, car je l'aime comme un père, en souvenir de ce qu'elle a fait pour mon général... Je voudrais bien voir qu'on lui manquât de respect... Celui-là, fût-il duc et pair, passerait un vilain quart d'heure. Je vous en réponds... Je ne suis qu'un roturier, mais dans les champs de bataille m'ont fait noble... Mes parchemins sont gravés sur mon corps... Dix-sept blessures... ce sont autant de quartiers de noblesse!

— Personne n'insultera ma femme, ajouta Armand d'un air grave... personne ne blâmera mon choix... Vous parlez de mes parents... Où étaient-ils quand, fugitif et proscrit, je vous devais la vie... Quand vous exposiez vos jours, et plus encore, ceux de votre fille, pour me mettre à l'abri de la persécution... quand vous releviez ma fortune perdue?... Ambroise a eu raison de le dire tout à l'heure, un seul jour suffit pour transformer un homme... Il a ses quartiers de noblesse, vous avez les vôtres, et les miens sont bien pâles à côté de ceux-là!

Michel était à bout d'objections, il dut céder. Le mariage eut lieu avec pompe, et la noblesse dont le cordonnier craignait les railleries fut dignement représentée dans cette circonstance.

Sa fierté se tut devant la candeur, devant la modestie

pour la sépulture des personnes adultes, sera de 1 mètre 80 centimètres à 2 mètres de profondeur.

La profondeur des fosses, pour la sépulture des personnes non adultes, sera toujours égale à la longueur du cercueil, sans pouvoir, dans aucun cas, être inférieure à 1 mètre, même pour les plus petits enfants.

Chaque fosse sera remplie de terre bien foulée immédiatement après l'inhumation.

Toutes les autres dispositions de l'article 6 sont maintenues.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 décembre 1858.

Le Maire de Saumur, Député au Corps-Législatif,  
LOUVET.

Vu et approuvé,

Angers, le 6 janvier 1859,

Le Préfet, L. BOURLON de ROUVRE.

Pour copie conforme,

Le Maire de Saumur, LOUVET.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur*: Le ministre des affaires étrangères a reçu les deux dépêches télégraphiques suivantes:

Le ministre de France à Turin, à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Gènes, 1<sup>er</sup> février, midi 45 minutes. — Leurs Altesses Impériales viennent de s'embarquer à bord de la *Reine-Hortense*, pour se rendre à Marseille.

Le commissaire impérial, à S. Exc. le ministre des affaires étrangères.

Djeddah, 13 janvier 1859. — Les deux principaux auteurs du massacre des chrétiens, Abdallah-Montessib, chef de la police, et Seid-Amoudi, chef des Adramouts, ont été condamnés à mort et ont subi leur peine, hier, sur la place de la Douane.

Le caïmacam et les autres accusés sont envoyés à Constantinople, où il sera statué sur leur sort.

Turin, 1<sup>er</sup> février. — On mande de Venise que de nombreuses arrestations ont eu lieu dans cette ville. On cite parmi les personnes notables arrêtées M. Lombardini, avocat, et M. Fambri, homme de lettres. Cependant, les motifs de ces arrestations ne paraissent pas bien sérieux, car un grand nombre de prévenus ont déjà été relâchés.

Une instruction est commencée sur l'affaire des étudiants de Padoue.

Marseille, 2 février. — Les nouvelles de Constantinople, sont en date du 26 janvier.

Le bruit de la destitution du ministre des finances n'était pas confirmé. Rizza-Pacha avait, dit-on, empêché cette destitution; 300 négociants avaient réclamé contre l'agiotage. — Havas.

### BOURSE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 68 15.

4 1/2 p. 0/0 baisse 05 cent. — Ferme à 96 95

### BOURSE DU 2 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Ferme à 68 20

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 96 75

P. GODET, propriétaire-gérant.

— Monsieur le marquis a raison, répondit Marie d'une voix douce et résignée. Nous ferons notre devoir jusqu'au bout.

— Ah! sacrebleu, reprit Ambroise d'une voix tonnante, c'est trop fort, mon général, et je ne vous reconnais plus. Qu'avez-vous donc fait de votre cœur! mais vous ne voyez donc pas que vous la tuez, cette malheureuse enfant!

— Moi, dit Armand en se dressant tout à coup pâle et tremblant à son tour; moi, vous tuer, chère et angélique Marie... ah! pardon, j'étais si heureux, que, dans mon égoïsme, je ne pensais qu'à moi; mais qui donc peut être ma femme, si ce n'est vous!

— Moi, répéta Marie d'une voix entrecoupée... Moi, votre femme!

— A la bonne heure, hurla Ambroise en jetant son bonnet de police... à la bonne heure, mon général... si vous parlez comme ça, on vous comprendra.

— Non, non, dit Michel, c'est impossible!

— Et pourquoi cela, riposta Ambroise, puisque le général le veut et que votre fille consent?

— Ma fille, répondit gravement le cordonnier, ne se mariera pas, ou se mariera dans sa condition... Je veux qu'elle soit heureuse, je n'entends pas la jeter en pâture aux insultes, aux mépris de la jeunesse bretonne, et des

de la jeune fille, devant son élégance instinctive et devant la grandeur des services rendus à Armand.

Quelque temps après, le général quitta sa jeune femme pour répondre à l'appel qui lui était fait par le premier Consul. La séparation fut douloureuse; mais Marie comprenait qu'elle devait encore sacrifier son amour à la loi de l'honneur, et elle se résigna.

— Soyez tranquille, lui dit Ambroise, je le ramènerai, comme je l'ai déjà ramené.

Et il le ramena, en effet, avec une étoile de plus à ses épaulettes, étoile gagnée sur le champ de bataille de Marengo.

— Nous avons tiré notre dernier coup de fusil, dit le vieux soldat à la jeune femme, et il a fait du bruit... Mais croiriez-vous que le premier Consul m'a nommé colonel... colonel en retraite... Que diraient les gardes-françaises, s'ils existaient encore.

Bientôt la paix de Lunéville et celle d'Amiens laissèrent un moment respirer l'Europe. Armand en profita pour quitter définitivement le service, malgré les instances que Bonaparte fit auprès de lui, et la petite colonie, confondue dans une même affection, ne vécut plus que pour le bonheur.

FIN.

Théodore ANNE.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire  
à Saumur.

## VENTE De Coupe de Chataigniers.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire  
à Saumur,

Le samedi 12 février 1859,

La Chataigneraie du bois des Puées  
ou de Feline.

La portion à vendre est comprise  
dans deux coupes seulement, dont  
l'une est âgée de 6 ans et l'autre de 7  
ans. (55)

A VENDRE

OU A LOUER,

Pour entrer en jouissance à la Saint-  
Jean 1859,

TRES-JOLIE MAISON,

Située sur la levée d'Enceinte,  
Avec écurie, remise et un très-beau  
jardin, garni de très-beaux arbres à  
fruits.

Cette maison est certainement l'une  
des plus confortables de la ville, et  
que les inondations n'ont pu atteindre.  
S'adresser à M. BUDAN, maître d'hôtel.  
(523)

A VENDRE

Pour cause de cessation d'affaires  
définitive,

## UNE IMPRIMERIE

Dans une localité de 15 mille âmes,  
où il s'imprime deux journaux, plu-  
sieurs labours, ayant un matériel con-  
sidérable, deux jolies presses en fer.  
Bénéfices nets par an : 4,000 fr. bien  
justifiés.

Prix : 10,000 fr. — Facilités de  
paiement.

S'adresser à M. POUPARD, place  
du Synode, n° 1, à Saintes (Charente-  
Inférieure).

## DRAGÉES ANTI-BLENNORRHAGIQUES

de GUIGON, pharmacien, 167, rue St-Honoré, à Paris,

Contre les écoulements nouveaux et anciens, même les plus rebelles.

GUÉRISON RADICALE en sept jours, succès infaillible.

Dépôt : à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien.

(31)

## A CÉDER

DE SUITE,

Très-bon Établissement de loueur de  
chevaux et voitures.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

## UN BON PIANO.

S'adresser au Bureau du journal.

A VENDRE

Une MAISON (Café-Saumurois),  
rue Saint-Nicolas, n° 3.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire.

A VENDRE

Bois de Charpente de Bouillard,  
Voliges et Chevrons.

S'adresser à M. DU BAUT, au Cou-  
dray. (53)

A LOUER PRÉSENTEMENT,  
UNE CAVE,

Située rue Haute-Saint-Pierre, 25.  
S'adresser à M. ROUX, rue de Fenet,  
n° 79. (47)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BELLES ÉCURIES, pouvant con-  
tenir six chevaux. — REMISE et PIED-  
A-TERRÉ, le tout en face de la Sous-  
Préfecture.

S'adresser au bureau du journal.

## Changement de Domicile.

Rue Beaurepaire, maison du Télégraphe,  
en face de la Sous-Préfecture,

PENDANT 15 JOURS SEULEMENT.

LE PEINTRE EN MINIATURE  
vient de diminuer ses prix de moitié.

PORTRAITS depuis 4 fr., avec  
encadrement. (53)

PATRY, place St-Pierre,  
n° 18, tambour de ville et af-  
ficheur.

## JOURNAL ILLUSTRÉ DES VOYAGES ET DES VOYAGEURS

BUREAUX:

Rue St-Louis, 46, au  
Marais, PARIS.

10 CENTIMES LE NUMÉRO.

ABONNEMENT D'UN AN:  
PARIS. . . . . 6f.  
DÉPARTEMENTS. 8

A partir du 1<sup>er</sup> octobre, le **Journal illustré des Voyages et des Voyageurs**, paraissant régulièrement tous les dimanches, sera imprimé en caractères neufs et donnera en prime, une fois par mois, un **magnifique costume colorié à la main**, représentant un type des diverses nations du monde.

Les personnes qui s'abonneront pour un an recevront immédiatement les douze costumes.

A la même époque commencera la publication des **Brigands des Prairies (Far-West)**, roman de Gerstaecker, traduit de l'anglais par M. B. Révoil, seul traducteur autorisé en France par l'auteur de ce roman voyageur, qui s'est vendu à plus de 50,000 exemplaires en Angleterre.

PRIX DU VOLUME:

Paris . . . . . 5 fr.

PRIX DU VOLUME:

Départements. . . 4 fr.

Le JOURNAL DES VOYAGES est la vraie Bibliothèque des Voyages. — Les trois premiers volumes sont en vente et contiennent ENVIRON 500 ILLUSTRATIONS ET LA MATIÈRE DE PLUS DE 15 VOLUMES.

BUREAUX,

Rue St-Joseph, 20,

A LYON.

## LA FRANCE

ABONNEMENT:

Un an. . . . . 9 fr.

Six mois . . . 5

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE, SCIENTIFIQUE.

DIRECTEUR: Adrien PELADAN.

Ancien rédacteur en chef de l'Étoile du Midi, de plusieurs académies.

Défendre les vérités éternelles, glorifier le Bien, le Vrai, le Beau, exalter les nobles caractères, les sentiments sublimes, flétrir les penchants mauvais, restaurer les croyances, ranimer les énergies de l'âme, interpréter vivement cette synthèse de tous les principes qui élèvent par des travaux dûs à la plume d'écrivains d'élite: tel est, en abrégé, le programme de la *France Littéraire*, qui paraît le samedi, et qui renferme au bout de l'année la matière de 25 vol.

LES

## CENT MILLE FEUILLETONS

ILLUSTRÉS,

Paraissant 2 fois par semaine.

BUREAUX, A PARIS, RUE DE RICHELIEU, 45.

Un Roman complet pour 5 centimes.

ABONNEMENT.

Paris . . . . . 6 f. 50 c.

Départem. 7 50

Etranger, port en sus.

LE JOURNAL

des

Cent mille Feuilletons illustrés

Est la seule publication donnant,  
dans chacun de ses numéros, c'est-  
à-dire pour 5 centimes, UN ROMAN  
COMPLET ILLUSTRÉ.

On s'abonne à Paris  
et chez tous les librair-  
es de France et de  
l'Etranger, en envoyant  
des timbres postes ou  
un mandat à l'ordre  
M. PELLIGAND, direc-  
teur.

On trouve des exemplaires chez tous les Libraires.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

6<sup>e</sup> Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.

PARIS . . . . . 15f. 8f.

DÉPARTEMENTS. } 48f. 40f.

Corse, Algérie. }

Etranger, selon le tarif

postal.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

BUREAUX A PARIS

Rue Ste-Anne, 64.

Envoyer franco au Di-  
recteur un bon de poste  
ou sur Paris, ou s'adresser  
aux Libraires et aux Mes-  
sageries.

La France élégante, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa sixième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renonçant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la France élégante a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LELOIR; — 3<sup>o</sup> 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre; — 4<sup>o</sup> 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisserie coloriée ou de dessins pour crochet, flet et tricot; — 6<sup>o</sup> Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano; — 7<sup>o</sup> et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

C'est ainsi qu'après avoir publié BERTHE, par Pierre ZACCONE, elle a commencé, le 15 septembre dernier, un des plus charmants romans de Paul FÉVAL, intitulé le CAPITAINE SIMON. Immédiatement après, viendront successivement DELPHINE, par M<sup>me</sup> Clémence ROBERT, puis un roman de MÉRY, puis des Nouvelles de MM. Jules SANDEAU, Elie BERTHET, Edmond ABOUT, Alfred DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, Etienne ENAULT, Jules KERCOMARD, M<sup>me</sup> Anaïs SÉGALAS, la comtesse DASH, Maria DELCAMBRE, etc., etc.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

En cours de publication depuis le 15 septembre : LE CAPITAINE SIMON, par Paul FÉVAL.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.